

# SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE DE LOIRE-ATLANTIQUE

## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 12 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt,  
Le 12 février,  
A 9h 00 heures,

Les membres du Conseil syndical du syndicat mixte des ports de plaisance et de pêche de Loire-Atlantique se sont réunis, salle du grand bleu, Port de La Turballe, La Turballe, sur convocation du Président du Syndicat mixte, faite selon les conditions fixées à l'article L. 5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales et conformément aux statuts du syndicat, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **2. Organisation administrative du Syndicat mixte**

- 2.1 Élection de la CCSP
- 2.2 Règlement intérieur CAO

### **3. Ressources Humaines**

- 3.1 Tableau des effectifs
- 3.2 Modification du tableau des effectifs
- 3.3 Protocole du temps de travail
- 3.4 Participation à la protection sociale des agents
- 3.5 Adhésion au contrat de prévoyance CDG
- 3.6 Remisage des véhicules de service

### **4. Finances**

- 4.1 Décision modificative n°1 Budget principal (SPA) 2020
- 4.3 Mise en place d'autorisations de programme et de crédits de paiements (AP/CP)

### **5. Contrats divers et autres**

- 5.1 Contrats transférés (avenants)
- 5.2 Adhésion à la Société publique locale (SPL) et à Loire-Atlantique Développement

Sont présents et ont émargés à la feuille de présence :

Délégués représentants le Département de Loire-Atlantique  
Philippe GROSVALET  
Bernard LEBEAU  
Lydia MEIGNEN  
Christiane VAN GOETHEM  
Mme RIVAL : excusée, pouvoir donné à Mme VAN GOETHEM

Délégués représentants la commune de Piriac sur mer  
Paul CHAINAIS  
Daniel ELOI

Délégué représentant la commune de La Plaine sur mer  
René BERTHE, suppléant de Michel BAHUAUD

Délégué représentant la commune de Saint Michel Chef-Chef  
Irène GEOFFROY

Délégué représentant la commune de Préfailles  
M Claude CAUDAL

Délégué représentant la commune de Pornic  
Virginie RINGEARD

Délégué représentant la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz  
Jean Michel BRARD.

Délégué représentant la commune de La Turballe  
Jean Pierre BRANCHEREAU excusé, pouvoir donné à M CHAINAIS

Délégué de la commune du Croisic  
Gérard LE CAM

Assistent également : M JF DUPIN, M Julien DEDENIS, Mme Tiphaine YVON, Mme Severine GUILLOU, M Gildas GUGUEN, M Michel GENTHON, Mme Valérie BOULAIN, Mme Camille DUMERGUE.

M Paul CHAINAIS est désigné pour occuper les fonctions de secrétaire de séance.

M GROSVALET procède à l'appel : sont absents et excusés Mme RIVAL, M BRANCHEREAU, M BAHAUD, délégués titulaires.

Les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Il est passé à l'examen de l'ordre du jour

En introduction, à la demande du Président, M GUGUEN fait un rapide point sur l'actualité du syndicat mixte : mise en place du fonctionnement politique et fonctionnel du syndicat, préparation des travaux d'entretien des ports en régie, de l'aire de carénage du Croisic, avancement du projet d'aménagement du port de La Turballe.

### **Présentation du projet de développement du port de La Turballe.**

M Guguen présente l'historique du port et la nécessité de poursuivre la dynamique de développement à l'œuvre depuis plus de 50 ans avec ce nouveau projet de développement. Le Président insiste sur la phase de concertation, nécessaire à la réussite des grands projets.

Mme DUMERGUE présente la partie technique du projet et notamment la nécessité de maîtriser l'agitation du plan d'eau.

M GUGUEN présente le calendrier prévisionnel avec un démarrage possible des travaux en décembre 2020.

Le Président souligne l'importance du projet et son impact sur le développement du tissu local, de la pêche ainsi qu'en matière de transport de passagers.

Il propose l'organisation au printemps d'une journée découverte des EMR : visite du musée OEL à Saint Nazaire, visite des Chantiers de l'atlantique, de la plateforme SEMREV au Croisic (Éolien flottant)...

M BRARD souligne l'importance de la concertation autour des grands projets de développement, notamment portuaires. Le projet de développement du port de Pornic s'inspirera de la méthode employée à La Turballe.

## **Présentation des avenants signés par le Président dans le cadre de sa délégation de signature.**

Le comité prend acte des avenants signés par le Président

### **Délibérations**

M GUGUEN indique que les délibérations 3.3 et 3.4 de l'ordre du jour sont reportées du fait d'un avis défavorable du comité technique départemental (centre de gestion). Les délibérations sont donc renumérotées en conséquence.

## **2. Organisation administrative du Syndicat mixte**

### **2.1 Élection de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)**

#### **LE COMITE SYNDICAL**

Après en avoir délibéré :

DESIGNE les délégués membres du comité syndical suivants au sein de la commission consultative des services publics locaux :

Membres titulaires	Membres suppléants
Mr Claude CAUDAL	Mr Paul CHAINAIS
Mr Gérard LE CAM	Mr Jean-Pierre BRANCHEREAU
Mme Christiane VAN GOETHEM	Mr Bernard LEBEAU

NOMME les représentants des associations désignés ci-après comme membre de la consultative des services publics locaux :

Membres	Titre
Mme Armelle CHERVILLE	Présidente de l'Union Nationale des Associations de Navigateurs (UNAN) Pays de La Loire
Mme Adeline ANDRE	Directrice de l'Association pour l'Investissement et le Développement de la Pêche Artisanale (ASSIDEPA) Pays de la Loire
Mr Benoit GASCHIGNARD	Délégué départemental de la Société Nationale de Sauvetage en Mer de Loire-Atlantique

Suppléants	Titre
Mr Jean Jacques MURIENNE	Vice-président de l'ASSIDEPA 44
Mr Jacques SAUBAN	Délégué départemental adjoint de la Société Nationale de Sauvetage en Mer de Loire-Atlantique

M CAUDAL suggère d'associer la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers sportifs. Il est décidé de leur proposer une suppléance au sein de la commission.

Adopté à l'unanimité

## 2.2 Règlement intérieur CAO

### LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré :

ADOpte le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et du Jury de concours, tel qu'annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

## 3. Ressources Humaines

### 3.1 Tableau des effectifs

#### LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré adopte le tableau des effectifs suivants :

Fonction	Nombre d'agents	Catégorie	Filière	Grade	Statut	Temps de travail
Directeur	1	A	Administrative	Attaché principal	Titulaire	Temps complet
Responsable administratif et financier	1	A	Administrative	Attaché	Titulaire	Temps complet
Référent.(e) administratif.(ve) et financier.(ère)	1	B	Administrative	Rédacteur	Titulaire	Temps complet
Secrétaire-Assistante	1	B	Administrative	Rédacteur	Titulaire	Temps complet
Responsable grands travaux	1	A	Technique	Ingénieur principal	Titulaire	Temps complet
Responsable du patrimoine portuaire	1	A	Technique	Ingénieur	Titulaire	Temps complet
Directeur adjoint, responsable de l'exploitation portuaire	1	A	Technique	Ingénieur en chef	Titulaire	Temps complet
Commandant de port/police portuaire	1	B	Technique	Technicien ppal 2ème classe	Titulaire	Temps complet
Agent portuaire	4	C	Technique	Adjoint techniques	2 titulaires 2 contractuels	3 Temps complets  1 temps non complet (10h/semaine puis 28h/semaine)
Référent port	1	B	Technique	Technicien	Titulaire	Temps complet

Adopté à l'unanimité

### **3.2 Modification du tableau des effectifs**

Il s'agit de créer un poste administratif mutualisé entre les 3 ports en régie

#### **LE COMITE SYNDICAL**

Après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Président à créer le poste suivant :

Création d'un poste de Rédacteur territorial à temps complet à compter du 1er mars 2020

ADOpte, de ce fait, la modification du tableau des effectifs sur la base suivante :

Fonction	Nombre d'agents	Catégorie	Filière	Grade	Statut	Temps de travail
Responsable administratif (ve) des ports en régie	1	B	Administrative	Rédacteur	Titulaire	Temps complet

Adopté à l'unanimité

### **3.3 Adhésion au contrat de prévoyance CDG**

#### **LE COMITE SYNDICAL**

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'adhésion du syndicat mixte à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM ;

DECIDE que la cotisation de l'agent sera calculée sur le traitement de base, complété de la NBI et du régime indemnitaire ;

DECIDE que la participation financière mensuelle par agent sera de 28 € bruts ;

AUTORISE le Président à signer les actes subséquents.

Adopté à l'unanimité

### **3.4 Remisage des véhicules de service**

#### **LE COMITE SYNDICAL**

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les conditions de remisage à domicile des véhicules de service telles que décrites ci-dessus et précisées dans le règlement annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

## **4. Finances**

### **4.1 Décision modificative n°1 Budget principal (SPA) 2020**

M GUGUEN présente l'obligation d'affecter les agents de la régie portuaire au budget du service public à caractère administratif, dans la mesure où un service public à caractère industriel et commercial ne peut pas employer d'agents fonctionnaires.

A la demande de Mme Geoffroy, il est précisé que ceci ne remet pas en cause les titularisations prévues.

#### **LE COMITE SYNDICAL**

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision modificative budgétaire n°1 du Budget principal (SPA) 2020, tel qu'annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

### **4.2 Mise en place d'autorisations de programme/crédits de paiements (AP/CP)**

M GUGUEN présente la nécessité de créer une autorisation de programme pluriannuelle portant sur le projet d'aménagement du port de La Turballe (51.8 M€).

Le Président mentionne les cofinancements sollicités auprès de l'État, de la Région (contrat de projet) et de CAP ATLANTIQUE.

Il est précisé que cette décision modificative intègre le rachat de parts sociales de la SAEM LAPP, au Département.

Adopté à l'unanimité

## **5. Contrats divers et autres**

### **5.1 Contrats transférés (avenants)**

#### **LE COMITE SYNDICAL**

Après en avoir délibéré :

AUTORISE le Président à signer les avenants de formalisation du transfert des contrats et convention suivants, tels que figurants en annexe :

- L'enlèvement des déchets assimilés aux déchets ménagers (Pornic Agglo Pays de Retz),
- La vérification des extincteurs portatifs (Extincteurs Nantais),
- La vérification des installations électriques et la vérification de la grue Palfinger sur la barge du port (SOCOTEC),
- L'entretien annuel des barrières automatiques du port (Bretagne Équipements),
- La vérification et l'entretien du poste de relèvement (SAUR),
- Les lignes téléphoniques, l'accès à Internet et le contrat professionnel « présence » de la station d'assainissement (Orange),
- L'offre électricité (EDF collectivités)
- La distribution de l'eau, la collecte et le traitement des eaux usées (VEOLIA).
- Le marché de maîtrise d'œuvre concernant le projet d'aménagement du port de la Turballe

- Le partenariat avec le Pôle Mer Bretagne Atlantique pour le lancement d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) en matière d'innovation dans le cadre du projet d'aménagement du port de La Turballe

Adopté à l'unanimité

## **5.2 Adhésion à la Société publique locale (SPL) Loire-Atlantique Développement**

Le Président rappelle les objets de la SPL et mentionne le possible portage par cette structure du projet d'aménagement du port de Pornic.

### **LE COMITE SYNDICAL**

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'acquisition de 3 actions (valeur nominale de 100 € chacune) de Loire-Atlantique Développement SPL auprès du Département de Loire-Atlantique pour devenir actionnaire au sein du capital de cette SPL pour une valeur totale de 300 €,

AUTORISE le versement de la somme de 300 €, en une fois,

DESIGNE Mme Lydia MEIGNEN comme représentante du Syndicat mixte au sein de l'assemblée spéciale de LAD-SPL et l'autorise à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de ladite assemblée et, plus particulièrement, celle de représentant commun,

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre remarque n'étant faite, la séance est levée à 10h15.

**Paul CHAINAIS**  
Secrétaire de séance